



A5-00023
982913
sc.social

Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

En 1901 est créé l'impôt sur les successions, qui a contribué à la baisse des inégalités de patrimoine. Si cet impôt progressif a été mis en place, c'est que d'aucuns considéraient que l'héritage était une source injuste d'inégalités sociales et économiques.

Une inégalité est une différence d'accès à des ressources considérée comme créant une hiérarchie. Une inégalité peut donc être économique s'il y a une inégale répartition des patrimoines, mais aussi sociale en tant que les ressources sociales sont différemment valorisées. Lorsque l'on parle d'inégalités, on définit en creux un idéal d'égalité. Ici, c'est surtout l'égalité des chances (répartition uniforme des probabilités) et de fait qui nous intéresse, car l'égalité de droit est acquise par la loi. On pense les inégalités au pluriel parce qu'elles sont multiples : en plus de désigner des ressources différentes, elles se déclinent en fonction des groupes sociaux, et on peut distinguer trois grands domaines inégalitaires : l'âge, le genre, la classe. Toutes les inégalités ne semblent donc pas spontanément corrélées aux transferts intergénérationnels de capitaux, puisque le code civil, par exemple, oblige à une répartition égale entre les membres d'une même famille lors d'un héritage. Les transferts intergénérationnels de capitaux sont constitués

de dons entre vifs et d'héritages au décès. La distinction est importante puisque l'allongement de l'espérance de vie (et donc l'allongement du délai avant d'hériter) peut être source d'inégalités générationnelles. A priori, les transferts intergénérationnels de capitaux semblent accélérer certaines inégalités puisqu'elles sont la marque de la reproduction sociale. En fait, cela dépend des inégalités, mais de manière générale le terme d'accélération est trompeur, puisqu'il peut à la fois signifier rendre plus rapide et aggraver. Ainsi, le don entre vifs peut autant aggraver les inégalités sociales que minimiser les inégalités générationnelles. Toujours est-il que les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent aussi se penser, s'étudier, au niveau de ~~cha~~ du ménage, elles sont intégrées dans les stratégies familiales. Ce qui pose donc problème, c'est que les transferts intergénérationnels de capitaux semblent s'opposer à un idéal méritocratique alors que chaque ménage veut en profiter et que cela dépend des inégalités concernées. Il convient donc de ne pas perdre de vue que les transferts intergénérationnels de capitaux font partie d'un ensemble de mécanismes permettant ou limitant les inégalités, et qu'ils sont en interaction. Isoler les transferts intergénérationnels de capitaux parmi les mécanismes inégalitaires est donc un peu artificiel. Toutefois, l'héritage et le don entre vifs restent une source visible et évidente d'inégalités, et il y a donc une demande sociale d'étude sur les transferts intergénérationnels de capitaux. En somme, il s'agit d'étudier quels transferts intergénérationnels de

capitiaux sont sources d'inégalités et comment, concrètement, ces inégalités se matérialisent.

Dans quelle mesure le rôle négalitaire des transferts intergénérationnels de capitaux tient-il de la fausse évidence? Contrairement à l'intuition, les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent stabiliser, voire réduire, certaines inégalités (I). Néanmoins, les transferts intergénérationnels de capitaux restent une source autant visible que matérielle d'inégalités (II). Il s'agit toutefois de se demander si cette matérialité n'est pas un trompe l'œil, cachant des formes d'inégalités liées à des transferts générationnels plus discrets, donc plus efficaces (III).

Contrairement au sens commun, les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent stabiliser, voire réduire, certaines inégalités (I). D'une part, ils réduisent les inégalités d'âge (A) générationnelles entre les personnes d'âges différents (A). D'autre part, qui dit transmission dit taxation donc redistribution (B). Enfin, les dons entre vifs ^{et l'héritage} jouent un rôle important dans les stratégies des classes populaires et surtout moyennes (C).

Les transferts intergénérationnels de capitaux réduisent les inégalités générationnelles (A), surtout par le don entre vifs. En effet, le don entre vifs constitue une redistribution verticale au sein de la famille. On voit dans "Enquête IMEE" Histoire de vie et Patrimoine" (doc 2, 2018) que l'héritage (mais le raisonnement fonctionne aussi pour le don entre vifs) passe quasi-exclusivement par la famille. Les transferts intergénérationnels de capitaux sont donc une pratique qui s'effectue au niveau de la famille. Dans le cas de la famille, le but est explicitement de réduire

les inégalités générationnelles dans le cas du don entre vifs. C'est même, selon Catherine Houvalet dans son "Enquête sur l'entraide familiale en Europe" (2006), la principale motivation des donateurs entre vifs. Ainsi, Marcelle Pilon citée par Berrère et Collac (Le genre du capital, doc 5) réalise-t-elle un don entre vifs lorsqu'elle part à la retraite, ce qui est un moyen de réduire les inégalités générationnelles. Comme le montrent Nicolas Herpin et Jean-Hugues Nethoux (doc 7), l'entraide familiale (par forcément le don entre vifs) contribue à réduire les inégalités générationnelles, puisqu'elle contribue, avant impôts, à faire passer l'indice de dissimilarité des moins de 25 ans de 0,44 à 0,51. Autrement dit, alors qu'avant entraide les jeunes de moins de 25 ans n'ont que 44% du revenu moyen, ils en ont 51% après entraide mais avant impôts. Ainsi, le fait que le don entre vifs ne soit pas taxé pour les montants relativement faibles (en dessous de 10 000€ par parent pour l'ensemble des enfants, par exemple, rien n'est taxé, tous les 10 ans) contribue à réduire les inégalités générationnelles, alors que l'allongement des études ~~tendrait~~ de l'espérance de vie tendrait à les augmenter (l'héritage arriverait plus tard). Or le fait, les transferts intergénérationnels de capitaux contribuent à réduire les inégalités économiques liées à l'âge.

Les transferts intergénérationnels sont taxés et s'inscrivent dans une logique de redistribution. Ou plutôt, ce sont les montants les plus élevés qui sont taxés et participent à la redistribution. Ainsi, la note de France Stratégie (document 4) montre qu'en transmission directe, les 7 premiers déciles ne paient aucun impôt, alors que le dernier centile paie 13% du montant dont il hérite. Sans que ce taux

Copie anonyme - n°anonymat : 982913

Emplacement
QR Code

Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

d'imposition pour ceux qui héritent le plus soit ruineux, il reste non négligeable. Et ce d'autant plus que la protection sociale constitue, dans un sens large, des transmissions intergénérationnelles de capitaux. De fait, la redistribution mise en évidence par Herpin et Lechevalier, au delà de l'entraide familiale, s'inscrit dans cette logique. À partir du moment où ils sont taxés et qu'ils participent à la redistribution verticale, les transferts intergénérationnels participent, certes indirectement, à réduire les inégalités. C'est pour cela que Gabriel Zucman et Emmanuel Saez, dans The triumph of the injustice fiscal (2020), appellent à une hausse ~~des~~ de l'imposition sur les plus grands ~~héritages~~, afin que les transferts intergénérationnels de capitaux continuent à contribuer, de fait, à la redistribution verticale.

Plus paradoxalement encore, les transmissions intergénérationnelles sont cruciales dans les stratégies des classes populaires et moyennes et donc peuvent participer à une réduction des inégalités de classe, entre les classes sociales (CC). On constate dans l'étude de Bertrand Garbinti (Freye 2014, document 6) que, parmi les 96% de sondés souhaitant acheter leur résidence principale, ce sont les

détenteurs d'un bac professionnel ou technique pour qui l'héritage est ou le don est un déterminant pourant à l'achat, plus encore que les diplômés du supérieur. Cela peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, le marché du crédit étant imparfait pour les classes populaires, du fait de l'asymétrie d'information sur le comportement (après que le crédit est contracté) et l'anti-sélection (l'existence de "mauvais" risques fait payer à tous une prime de risque qui fait sortir les "bons" risques du marché), selon le même principe que la contraction du crédit (Stiglitz et Weiss, "Credit rationing in markets with imperfect information" (1981)). Dès lors, pour les classes supérieures, il n'est pas nécessaire d'hériter pour acheter puisque l'on peut emprunter facilement. A contrario, les classes populaires ont besoin des transferts intergénérationnels de capitaux, qu'ils soient des héritages ou des dons entre vifs, pour pouvoir devenir propriétaires. De plus, subjectivement, l'accès à la propriété est un signe de réussite sociale, comme l'a montré Marie Cartier, Yasmine Siblot, Isabelle Coutant et Olivier Malet dans La France des petits-moyens (2008). Dès lors, l'héritage ou le don entre vifs peut être un moyen de limiter les inégalités entre classes sociales, surtout que même lorsque la concentration patrimoniale était au plus fort, à savoir à la fin du XIX^e au début du XX^e siècle, la corrélation intergénérationnelle des fortunes n'était pas aussi élevée que l'on pourrait le croire spontanément, comme le montrent Luc Anand et Cyril Grange (doc 3). Or le voit, les transmissions intergénérationnelles de capitaux, sous certains aspects, favorisent les classes populaires et donc, de fait,

réduisent les inégalités.

Certes, sous certains aspects, les transferts intergénérationnels de capitaux contribuent à réduire les inégalités, notamment d'âge, et donnent des opportunités aux classes populaires. Mais cela reste l'exception plutôt que la règle. En effet, la réduction d'inégalités générationnelles laisse intactes les inégalités de genre et de classe, tandis que ce qu'offrent l'héritage et le don entre hijs aux classes populaires est à comparer à ce qu'ils offrent à ceux ayant les plus gros patrimoines.

Les transferts intergénérationnels restent une source visible, matérielle et importante d'inégalités sociales et économiques (II). Ils servent à la reproduction sociale (A) et aggravent les inégalités entre classes (B), ainsi que les inégalités de genre (C).

Les transferts intergénérationnels de capitaux servent à la reproduction sociale puisqu'ils offrent des ressources économiques déterminantes à la ré-union économique et sociale (A). Or, la reproduction sociale est bien une forme d'inégalité puisqu'elle s'oppose à l'égalité des chances. Ainsi, "Enquête IMSEE "Histoire de vie et patrimoine des Français" (2020, document 1) montre que 70% du patrimoine (qui sera légué un jour) des agriculteurs est constitué de patrimoine professionnel. Plus facile de devenir agriculteur lorsque les parents transmettent terres et machines, voir le documentaire comme il a montré dans le cas des producteurs de cognac Céline Bièvre, dans De génération en génération (2016). Claude Thélot, dans Tel père, tel fils? (1982) a pu montrer comment toutes choses

égales par ailleurs (notamment la CSP), le patrimoine jouant un rôle crucial dans la trajectoire sociale et constituant donc un déterminant central de la reproduction sociale. On observe d'ailleurs que la proportion d'ouvriers non qualifiés ayant reçus plus de 30 000 € d'héritage est non significative, soit négligeable (document 2), alors que 56% des membres des professions libérales ont reçu au moins cette somme en héritage. L'enquête qualitative (ethnographique, même de Herrière et Gallac (doc 5) nous en donne un exemple concret. Ainsi, la famille Pilon use de son patrimoine économique, et notamment de la boulangerie (une boulangerie en milieu rural vaut entre 1 et 2 millions d'euros aujourd'hui), pour assurer la reproduction sociale. La transmission de la boulangerie est au centre de la stratégie cherchant à valoriser le "capital d'autochtone" (Nicolas Herchy, Herchy du coin, 2012) de la famille dans l'espace local rural, ce qui permet à la famille Pilon de faire partie des notables du village. Sans la transmission intergénérationnelle de capitaux passant par la boulangerie, cela n'aurait été impossible. On le voit, les transferts intergénérationnels de capitaux sont des accélérateurs d'inégalités dans la mesure où ils favorisent la reproduction sociale.

Non seulement les transferts générationnels favorisent la reproduction sociale, mais ils aggravent les inégalités sociales en contribuant à l'augmentation (et pas seulement à la reproduction) des inégalités. Dans le premier paragraphe de l'extrait de l'article de Luc Arrondel et Cyril Grange (document 3), ils évoquent la hausse de la concentration des patrimoines. Ils reprennent implicitement les chiffres et les travaux de Piketty, notamment dans Le Capital au XXI^e siècle (2013) et dans "Capital is back" (2016, co-écrit avec Zucman). Reprenons

Copie anonyme - n°anonymat : 982913

Emplacement
QR Code

Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

Piketty : non seulement le patrimoine est de plus en plus concentré, mais il est de plus en plus hérité. Ainsi, dans les années 70, 40% du patrimoine est constitué d'héritages. Maintenant, c'est 70% et Piketty projette, dans son scénario le plus inégalitaire (croissance 1%, rendement du capital 5%), que 90% du patrimoine pourrait être hérité d'ici à 2070. Il est certes vrai que "l'héritage demeure moins élevé qu'avant 1914" (Angelet et Brange, doc 3, deuxième paragraphe). Mais c'est vrai... pour l'instant. Selon Piketty, la part du patrimoine détenue par le décile le plus aisé pourrait retrouver le niveau de la Belle-Èpoque d'ici à la fin du siècle, ce qui est presque déjà le cas aux États-Unis. Ainsi en France, l'indice de déni pour les patrimoines, calculé à partir de la courbe de Lorenz, est de 0,65 (sachant que 1 est une situation où un individu a tout le patrimoine). Si les travaux de Zucman et Piketty ont pu être critiqués, il n'en demeure pas moins que l'héritage accentue fortement les inégalités économiques en favorisant la concentration des patrimoines. Même si on exclut l'héritage et qu'on se limite qu'aux petits transferts de capitaux, les transferts intergénérationnels ne réduisent pas les inégalités, comme le montrent Herpin et Déchaux (doc 7). Ainsi, l'"entraide familiale n'a aucun effet redistributif entre milieux socio-économiques" et correspond plutôt à une logique d'assurance. l'entraide 9 / 15

familiale ne réduit pas les inégalités socio-économiques et l'héritage contribue à les aggraver.

Les inégalités de genre sont affectées (aggravées) par les transferts intergénérationnels de capitaux (1). C'est un peu étonnant dans le manuel où le Code Civil est censé assurer une répartition égale entre les enfants d'un même couple. Mais comme l'a déjà montré Bourdieu dans Le bal des célibataires (2002), certains métiers hérités ^{nécessitent} ~~impliquent~~ qu'un seul enfant reprenne l'exploitation ou le magasin, ce qui implique qu'il y ait une contrepartie, mais elle n'est pas forcément juste. La nouveauté de Céline Bessière et Sybille Collac est de montrer que ce sont les femmes qui sont perdantes. Céline Bessière avait déjà montré que c'étaient les fils, et non les filles, qui reprenaient les exploitations de cognac dans Une génération en génération (2016), et que les filles en étaient parfois lésées. Reprenons l'exemple de la famille Pilon. Ce que montrent Bessière et Collac, c'est que les filles de Marcelle ont conscience de s'être faites voler, mais n'ont pas intérêt à le montrer. Modélisons la situation par ~~un~~ un exemple de théorie des jeux. Pierre a deux choix, être équitable (E) ou partager (P). Ses sœurs ont le choix d'accepter (A) **et** de profiter de la situation, ou de contester. On rappelle que les agents intègrent dans leur stratégie de développer leur capital d'autochtonie. Voici la matrice des gains:

	les filles	
		acceptent
		contestent
Pierre	équitable	(4, 4)
	égoïste	(5, 3)
		impossible
		(2, 2)

Pierre sait que ses sœurs ont intérêt à ne pas contester (frais d'avocats, perte de capital d'autochtone, branille) et donc toute possibilité de représailles n'est pas crédible. La situation où Pierre est égoïste et ses sœurs l'acceptent est l'équilibre de Nash, personne n'a intérêt à changer de stratégie. Cette illustration par la théorie des jeux montre comment les inégalités de genre se sont aggravées, et perpétuées, à travers les transferts intergénérationnels de capitaux. Malgré l'obligation légale, les transferts intergénérationnels de capitaux peuvent favoriser les inégalités de genre.

On le constate, les transferts intergénérationnels jouent de fait un rôle important dans la perpétuation et l'aggravation (donc dans l'accélération) des inégalités sociales et de genre. C'est visible et matériel. Mais n'est-ce pas un trompe l'œil cachant des inégalités plus criantes et enracinées?

Les transferts intergénérationnels de capitaux sont le sous-ensemble le plus visible, mais peut-être pas le plus efficace, de l'ensemble des mécanismes qui produisent et maintiennent

les inégalités (III). Le capital qui se transmet le mieux ~~est culturel~~ n'est pas au sens propre un capital, c'est le capital culturel (A). Les inégalités se transmettent surtout par la transmission de la capacité à gagner sa vie (B). Bref, les mécanismes favorisant les inégalités sont multiples, forment un système, et les transferts intergénérationnels de capitaux ne forment qu'une partie de ce système (C1).

Le capital qui se transmet le mieux est le capital culturel (A).
Mme Armandel et Cyril Brange se demandent à la fin de l'extrait (document 3) si on ne se trompe pas en partie de cible en se concentrant sur les transferts intergénérationnels de capitaux pour expliquer le processus d'accumulation du patrimoine. C'est d'autant plus vrai si on s'intéresse à "l'accélération" des inégalités en général. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron ont les premiers, dans Les Héritiers (1964), puis Bourdieu seul dans La reproduction, à montrer que l'explication économique, en particulier par l'héritage, de la reproduction sociale, n'était pas satisfaisante. C'est la transmission du capital culturel, plus discrète et plus efficace, qui l'explique. Au sens propre, on ne peut compter le capital culturel comme un capital, mais au sens figuré on peut, dans la mesure où il se transmet, s'accumule, et apporte des bénéfices matériels et symboliques, l'accélération des inégalités ne passe pas que par la transmission intergénérationnelle de capitaux, ~~mais aussi~~ économiques, mais aussi par la transmission de capitaux culturels. Pour reprendre l'exemple de Pénicère et Gollec : quoi de mieux pour devenir boulanger (métier bien payé et valorisé dans le village) que d'avoir des

Copie anonyme - n°anonymat : 982913

Emplacement
QR Code

Filière : BVL

Session : 2024

Épreuve de : SES

Consignes

- Remplir soigneusement l'en-tête de chaque feuille avant de commencer à composer
- Rédiger avec un stylo non effaçable bleu ou noir
- Ne rien écrire dans les marges (gauche et droite)
- Numéroté chaque page (cadre en bas à droite)
- Placer les feuilles A3 ouvertes, dans le même sens et dans l'ordre

parents boulangers? D'ailleurs, ces transferts de capitaux culturels ne favorisent pas que les inégalités de classe, mais aussi de genre, puisque c'est à Pierre qu'on a véritablement appris le métier de boulanger, et pas à ses sœurs.

De fait, "l'accélération" des inégalités passe surtout par la capacité de transmettre la capacité de bien gagner sa vie (B). Ainsi, Olivier Godéhot a-t-il pu montrer, dans Les traders⁽²⁰⁰¹⁾, l'excellente origine sociale de la majorité des traders. C'est, selon son expression dans Working rich (2008), le passage "de la société de rentiers à la société de cadres" que les inégalités ne passent plus par les transferts intergénérationnels de capitaux, mais par la capacité à trouver toutes les emplois les plus rémunérateurs. Cette transmission des positions sociales a un impact inégalitaire économique très concret dans la mesure où, comme de nombreux travaux l'ont montré (notamment Ashkenazy, Tourentiers! (2016)), les rémunérations des classes populaires n'ont que très peu augmentées en 40 ans, alors que la rémunération de la moyenne du centile supérieur a presque doublé. L'accélération des inégalités passe plus par là que par les transferts intergénérationnels de capitaux.

13/15

Pour le dire avec Nicolas Herpin et Jean-Hughes Néchaux, les "formes plus permanentes d'inégalité socio-économiques" que les inégalités générationnelles "ne sont pas compensées par l'entraide familiale, "ni accentuées, ni diminuées". Le maintien, voire l'aggravation, et la reproduction, donc "l'accélération" des inégalités ne passent pas réellement par les transferts intergénérationnels de capitaux, mais plutôt par la transmission de statuts valorisés donnant accès à des emplois rémunérateurs.

Les inégalités font système ~~de~~. Dès lors, tous les mécanismes qui maintiennent, aggravent, reproduisent, accélèrent les inégalités font aussi système ~~de~~. C'est notamment l'idée centrale de l'ouvrage d'Alain Bihr et Roland Pfefferkorn: Le système des inégalités (2009). Les inégalités se cumulent, se conjuguent, et les logiques qui les sous-tendent aussi. C'est d'ailleurs ce que veulent dire Marc Amardel et Cyril Grange lorsqu'ils déclarent: "L'éducation, les revenus, les préférences (vis-à-vis de l'épargne), et plus généralement l'environnement culturel des enfants ont un rôle très important dans le processus d'accumulation du patrimoine." Reprenons l'exemple de Bernière et Gallae. Les trois filles ne se sont pas seulement faites spolier une partie de leur héritage. D'autres inégalités s'y ajoutent: leur frère a le travail le mieux rémunéré, le plus visible socialement aussi, et elles ont travaillé gratuitement pour la boulangerie, ce que leur frère n'a pas fait. Bernière et

Gollac le montre bien: le genre du capital est au même genre du salariat, le genre de l'école et le genre de la socialisation. Les transferts intergénérationnels de capitaux ne forment qu'une face, qu'une partie, des accélérateurs des inégalités. Leur efficacité serait faible ~~si elle~~ s'ils n'étaient pas conjugués avec tout un système "accélérateur" des inégalités, qu'elles soient de classe ou de genre.

Les transferts intergénérationnels de capitaux sont visibles, matériels, et il semble évident qu'ils "accélèrent" des inégalités, en tant que la valorisation du capital hérité aide à maintenir, reproduire et aggraver les inégalités. Mais ce raisonnement est simpliste parce que de plus en plus de personnes étant propriétaires, de plus en plus de personnes héritent, et que l'héritage peut donc être une manière pour les classes populaires et surtout moyennes de consolider leur statut social, ce qui tend à réduire les inégalités. ~~Tout~~ de plus, les inégalités d'âge répondent à d'autres logiques. Toutefois, surtout pour les plus forts patrimoines, la logique de concentration à l'œuvre ne peut que renforcer les inégalités entre classes sociales. Mais les inégalités ne sont pas qu'économiques, et les transferts intergénérationnels de capitaux forment, excusez l'image, la partie émergée de l'iceberg! Alors que le taux de pauvreté relative est à 14%, on peut dire sans crainte que la lutte contre les inégalités ne passent pas ~~que~~ uniquement, ni même essentiellement, par une augmentation de la taxation des héritages et des dons entre vifs.

